



FORMULAIRE 4.4



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBF) RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

PAYS: BURUNDI

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: 1^{ER} JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2015

Intitulé du Programme & Numéro du Projet

Intitulé du Programme: Appui à la promotion et à la protection des droits de l'homme au Burundi
Numéro du Programme (*le cas échéant*)
Numéro de référence du projet au MPTF (Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires):¹ PBF/BDI/A-10; Numéro 00091554

Entités participantes de l'ONU

Liste des entités ayant perçu des fonds directement du MPTF dans le cadre du Programme: OHCDH-B,

Partenaires d'exécution

Liste des partenaires nationaux (gouvernement, privé, ONG et autres) et autres organisations internationales: CNIDH, Ministère des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre, les organisations de la société civile (OSC)

Budget du Programme/Project (en dollars US)

Contribution du PBF (par l'entité participante de l'ONU)
OHCDH-B

Contribution gouvernementale
(*le cas échéant*)

Autres contributions
(donateurs) (*le cas échéant*)

TOTAL: 2 000 000USD

Durée du Programme

Durée totale (*en mois*) 29

Date de démarrage²
(*jour/mois/année*) 13/08/2014

Date de fin prévue à l'origine³ 31/12/2016
(*jour/mois/année*)

Date de fin actuelle⁴
(*jour/mois/année*) 31/12/2016

Évaluation du Prog/Examen/Éval. À mi-parcours

Évaluation du rapport à mi-parcours - *veuillez joindre le document le cas échéant*

Rapport soumis par

Nom: Patrice VAHARD

¹ Le numéro de référence du projet inscrit au Bureau du MPTF est le même que celui figurant dans le Message de notification. Sur le site [MPTF Office GATEWAY](#), l'expression « Project ID3 » (Identité du Projet) est également utilisée.

² La date de démarrage est celle à laquelle a lieu le premier versement de fonds de la part du Bureau du MPTF, qui fait office d'Agent administratif. La date du versement figure sur le site [MPTF Office GATEWAY](#).

³ Conformément à l'approbation du descriptif de projet original par l'instance décisionnaire concernée/ou le Comité directeur.

⁴ S'il y a eu prolongation de la durée du projet, la date de fin révisée et approuvée doit figurer à cet endroit. À défaut d'approbation d'une extension du projet, la date de fin réelle est la même que la date de fin prévue à l'origine. La date de fin équivaut à la date de clôture opérationnelle – c'est-à-dire la date d'achèvement de l'ensemble des activités dont est chargée toute organisation participante dans le cadre du Plan MPTF ou du Programme conjoint approuvés.

Oui Non Date:
Évaluation finale – *veuillez joindre le document le cas échéant*
 Oui Non Date:

Titre: Représentant de l'OHCDH
Organisation participante (principale): OHCDH-
B
Courriel: vahard@un.org

PARTIE 1 – ÉTAT D’AVANCEMENT DES OBJECTIFS

1.1 Évaluation de l’état d’avancement et des objectifs du projet

Pour les projets PRF (c’est-à-dire relevant du Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix), veuillez identifier les résultats souhaités et les indicateurs du Plan des Priorités auxquels ce projet contribue:

Résultat(s) souhaité(s) du Plan des Priorités auxquels le projet contribue. Les droits Humains sont respectés et les victimes ont plus de recours à la justice au niveau national
Indicateur(s) de résultat du Plan des Priorités auxquels le projet contribue. -Niveau amélioré de la couverture géographique de la CNIDH -Hausse du taux des cas traités et clôturés par la CNIDH et les instances habilitées.

Tant pour les projets IRF (c’est-à-dire relevant du Mécanisme de financement des interventions rapides) que pour les projets PRF, veuillez évaluer l’ensemble des objectifs atteints jusqu’à ce jour: en decalage

Tant pour les projets IRF que PRF, veuillez indiquer l’état d’avancement de chaque résultat en utilisant le tableau ci-dessous. Le tableau permet d’énumérer jusqu’à quatre résultats par projet.

Description du résultat 1: Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits humains sont renforcées sur l’ensemble du territoire

Évaluer l’état d’avancement actuel du résultat: en decalage

<p>Indicateur 1:</p> <p>- Nombre d’antennes régionales fonctionnelles</p>	<p>Niveau de référence:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 antennes provinciales en cours d’installation - 14 provinces sans Antenne ni point focal. - Un personnel partiellement formé, et du personnel nouvellement recruté pas encore formé. <p>Cible:</p> <p>1 nouvelle antenne provinciale à couverture régionale (Ouest) mise en place et fonctionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 points focaux mis en place dans les provinces sans Antennes. <p>État d’avancement:</p> <p>Les 13 points focaux et le chef de l’antenne Ouest ont été recruté à la fin du mois d’octobre 2015. Leur opérationnalisation est en cours.</p>
<p>Indicateur 2:</p> <p>- Nombre de personnes formées à l’observation, au</p>	<p>Niveau de référence:</p>

État d'avancement du résultat

Décrire l'état d'avancement du résultat durant la période considérée. Cette analyse doit découler des de l'état d'avancement de résultats et des produits accomplis indiqués ci-dessus. Le résultat contribue-t-il de manière évidente à la consolidation de la paix et à la gestion des moteurs du conflit? La théorie de changement dans le document de projet, est-elle toujours valable pour ce résultat? (3 000 lettres maximum)?

La CNIDH a pu augmenter le nombre de ses missions de monitoring sur le terrain. Ce qui lui permet d'assurer un meilleur suivi de la situation des droits de l'homme et des cas de violations sur l'ensemble du territoire. Le nombre de rapports de qualité connaît une forte croissance et la prise en compte des droits de l'homme dans le contexte actuel que connaît le pays contribue à une meilleure gestion des tensions sociopolitiques.

Justifications en cas de faibles résultats et mesures d'ajustement

Le cas échéant, veuillez indiquer les principales raisons d'un retard de mise en œuvre ou d'éventuels défis ou impasses. Ceux-ci figuraient-ils dans la matrice des risques? Comment sont-ils gérés et quelles mesures d'ajustement peuvent être envisagées (1 500 lettres maximum)?

La fin du mandat de plusieurs commissaires y compris du président et de la vice-présidente de la CNIDH, les conditions de mise en place de la nouvelle équipe par les autorités nationales et le contexte des tensions sociopolitiques liées à la période électorale ont occasionné un retard important dans la mise en œuvre des activités, notamment dans le renforcement des capacités de la CNIDH ainsi que dans le recrutement des 13 points focaux et du chef de l'Antenne Ouest. Le secrétaire général de la CNIDH, celui-la même qui assure la continuité et la mémoire institutionnelle de la CNIDH été choisi comme point focal pour la mise en œuvre des activités PBF.

Description du résultat 2: La redevabilité de l'Etat pour la protection des droits de l'homme est renforcée à travers un meilleur rapportage et un suivi des observations des organes de traités relatifs aux droits de l'homme.

Évaluer l'état d'avancement actuel du résultat: en decalage

<p>Indicateur 1:</p> <p>Niveau de mise en œuvre des recommandations des organes de traité et de l'EPU.</p>	<p>Niveau de référence:</p> <p>-Un mécanisme ad hoc de rédaction des rapports destinés aux organes de traités</p> <p>Cible:</p> <p>- Un comité permanent est mis en place au niveau national pour le suivi des recommandations des mécanismes internationaux y compris celles du processus de l'EPU</p> <p>État d'avancement:</p> <p>Le Comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités et de suivi des recommandations a été mis en place par une ordonnance ministérielle en date du 8 avril 2015. Les activités ont</p>
--	---

	<p>œuvre</p> <p>Cible: 4 séances de vulgarisation organisées à l'endroit des partenaires de mise en œuvre de la politique provenant de l'administration, de la CNIDH, de la société civile, de l'appareil judiciaire, de la police, de l'armée, du SNR, etc.</p> <p>État d'avancement: Une séance de vulgarisation a eu lieu le 20 novembre 2015 à Bujumbura. Cette séance a rassemblé les membres du comité interministériel de rédaction des rapports destinés aux organes de traités ainsi que les coordinateurs du Centre de Développement Familial et Communautaire (CDFC).</p>
--	--

État d'avancement des produits

Liste des principaux produits accomplis durant la période considérée (1 000 lettres maximum). Les produits découlent directement de la mise en œuvre du projet.

Produit 2.1: Le comité permanent des rapports destinés aux organes de traité a été mis sur pied par une ordonnance ministérielle le 8 avril 2015. Ce comité n'est pas encore rentré dans sa phase opérationnelle mais a déjà tenu sa réunion d'information et de sensibilisation à laquelle ont pris part les (36) coordinateurs provinciaux du CDFC, structure décentralisée du Ministère en charge des droits de l'homme.

État d'avancement du résultat

Décrire l'état d'avancement du résultat durant la période considérée. Cette analyse doit découler des de l'état d'avancement de résultats et des produits accomplis indiqués ci-dessus. Le résultat contribue-t-il de manière évidente à la consolidation de la paix et à la gestion des moteurs du conflit? La théorie de changement dans le document de projet, est-elle toujours valable pour ce résultat? (3 000 lettres maximum)?

Le contexte sociopolitique encore marqué par des tensions et des affrontements armés et sociopolitiques a renforcé la pertinence de la mise en place d'un comité de rédaction des rapports destinés aux organes de traités. De nombreuses violations des droits de l'homme sont encore commises et ce mécanisme une fois opérationnelle doit permettre de renforcer la responsabilité de l'Etat burundais dans le cadre de ses obligations de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme.

Justifications en cas de faibles résultats et mesures d'ajustement

Le cas échéant, veuillez indiquer les principales raisons d'un retard de mise en œuvre ou d'éventuels défis ou impasses. Ceux-ci figuraient-ils dans la matrice des risques? Comment sont-ils gérés et quelles mesures d'ajustement peuvent être envisagées (1 500 lettres maximum)?

La mise en œuvre des activités a connu un retard du fait de la non disponibilité des fonctionnaires du Ministère en charge des droits de l'homme et des lenteurs administratives, ce en raison notamment de la question des élections au Burundi. La question des tensions électorales n'avait pas été envisagée dans la matrice de gestion des risques du Projet. Un

cadre d'échanges et de consultations avec l'Assistant du Ministre et la Direction générale chargée des droits de l'homme a permis de faire le suivi de la mise en oeuvre des activités, notamment le plaidoyer auprès des partenaires et du Ministre en faveur de la prise d'une ordonnance ministérielle portant nomination des membres du comité interministériel de rédaction des rapports. La réunion d'information et de sensibilisation du comité permanent de rédaction des rapports a été rendue possible suite au plaidoyer intense auprès des autorités habilitées au sein du Ministère.

Description du résultat 3: Les Défenseurs des Droits Humains (DDH) disposent des capacités techniques et d'un environnement propice à l'exercice de leur fonction.

Évaluer l'état d'avancement actuel du résultat: en decalage

<p>Indicateur 1:</p> <p>- Nombre de rapports de qualité produit par les DDH</p>	<p>Niveau de référence:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau de connaissances de divers intervenants pas harmonisé (terminologie et standards de droits de l'Homme). <p>Cible:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 34 observateurs des droits de l'homme formés (2 x 17 provinces) - Production de rapports hebdomadaires et mensuels pendant toute la durée du projet (à partir du moment où le réseau est fonctionnel et formé) <p>État d'avancement:</p> <p>La mise sur pied du Réseau national des observateurs a connu des difficultés liés au contexte sociopolitique. Le Réseau a été suspendu dans un premier temps au mois de mars 2015 par une ordonnance du Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération internationale sur la base d'une plainte d'un groupe d'organisations de la société civile burundaise. Ces dernières avaient estimé que le processus de sélection des observateurs n'avait pas été suffisamment inclusif. Des négociations et discussions entre le PNUD, l'OHCDH-B, les organisations de la société civile et le Gouvernement ont finalement débouché sur un accord portant sur l'admission de nouveaux observateurs au sein du Réseau au terme de tests de sélection. Le nombre de 34 observateurs (en raison de 2 par province) est passé à 59 observateurs. Une nouvelle province (Rumonge) a été établi</p>
---	--

	et de la destruction de plusieurs médias, en particulier privés. En revanche, des publications sur des questions pertinentes ont été élaborées et diffusées à l'intention des autorités, des OSC, de la population ainsi que des partenaires nationaux et internationaux.
--	---

État d'avancement des produits

Liste des principaux produits accomplis durant la période considérée (1 000 lettres maximum). Les produits découlent directement de la mise en œuvre du projet.

Produit 3.1: Les capacités des DDH à l'observation, le rapportage, le plaidoyer et la saisine des mécanismes internationaux sont renforcées.

59 observateurs nationaux des droits de l'homme (DH) ont été renforcés dans leurs capacités en monitoring, rapportage et plaidoyer dur les droits de l'homme avant leur déploiement et une fois déployés sur l'ensemble des provinces du pays. Le Réseau a été doté d'équipements électroniques. Ces observateurs rédigent et soumettent des rapports de qualité sur la situation des droits de l'homme au Comité de pilotage du Réseau national des observateurs des DH (RNODH), hebdomadaire et mensuelle. Le Comité de pilotage a adopté le 26 novembre 2015 son rapport couvrant la période de mai à septembre 2015. Produit 3.3: La campagne médiatique pour la sensibilisation de la société sur le rôle et le besoin de protéger les DDH a été remplacée par l'élaboration et la dissémination de plusieurs publications sur les DH à destination de la société.

État d'avancement du résultat

Décrire l'état d'avancement du résultat durant la période considérée. Cette analyse doit découler des de l'état d'avancement de résultats et des produits accomplis indiqués ci-dessus. Le résultat contribue-t-il de manière évidente à la consolidation de la paix et à la gestion des moteurs du conflit? La théorie de changement dans le document de projet, est-elle toujours valable pour ce résultat? (3 000 lettres maximum)?

La mise sur pied du Réseau national des observateurs a connu des difficultés liés au contexte sociopolitique. Le Réseau a été suspendu dans un premier temps au mois de mars 2015 par une ordonnance du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération internationale sur la base d'une plainte d'un groupe d'organisations de la société civile burundaise. Ces dernières avaient estimé que le processus de sélection des observateurs n'avait pas été suffisamment inclusif. Des négociations et discussions entre le PNUD, l'OHCDH-B, les organisations de la société civile et le Gouvernement ont finalement débouché sur un accord portant sur l'admission de nouveaux observateurs au sein du Réseau au terme de tests de sélection. Le nombre de 34 observateurs (en raison de 2 par province) est passé à 59 observateurs. Une nouvelle province (Rumonge) a été établie par le Gouvernement. Le Réseau a été déployé sur l'ensemble du territoire du Burundi à raison d'une équipe par province composée de 2 à 3 observateurs, à compter du 11 mai 2015.

Les observateurs sont dans l'accomplissement de leurs missions exposés aux menaces et intimidations dans un tel contexte de tensions sociopolitiques. Un plaidoyer systématique auprès de la coprésidence du comité de pilotage du Projet et des autorités locales et nationales en faveur de la sécurité des observateurs. Ce plaidoyer est relayé au niveau local à la fois par les bureaux régionaux de l'OHCDH-B ainsi que par les Antennes provinciales de la CNIDH. L'absence de cadre légal de protection des défenseurs des droits de l'homme contribue fortement à leur vulnérabilité sécuritaire.

Justifications en cas de faibles résultats et mesures d'ajustement

Le cas échéant, veuillez indiquer les principales raisons d'un retard de mise en œuvre ou d'éventuels défis ou impasses. Ceux-ci figuraient-ils dans la matrice des risques? Comment sont-ils gérés et quelles mesures d'ajustement peuvent être envisagées (1 500 lettres maximum)?

Les tensions liées à la question controversée des élections au Burundi a engendré un plus grand clivage au sein même des organisations de la société civile (OSC). Ce qui a poussé des OSC a contesté l'inclusivité du processus de sélection des observateurs. Le renforcement des capacités des nouveaux observateurs a permis de recentrer l'ensemble des observateurs sur la technicité de la matière des droits de l'homme. Plusieurs activités de renforcement des capacités des observateurs sont encore justifiées par ce contexte fortement politisé dans lequel l'on assiste à une radicalisation d'une partie de la société civile burundaise.

La campagne médiatique visant à faire connaître du large public le rôle des organisations de la société civile dans la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que la nécessité de leur protection par le Gouvernement à travers un cadre légal de protection des défenseurs des droits de l'homme, n'a pu encore avoir lieu en raison de la fermeture et la destruction de plusieurs médias, en particulier privés. En revanche, des actions visant le même résultat ont été menées, notamment l'élaboration et la dissémination de plusieurs publications pertinentes des droits de l'homme à l'intention des autorités, des OSC, de la population, des partenaires nationaux et internationaux.

Description du résultat 4:

Évaluer l'état d'avancement actuel du résultat: en décalage

Indicateur 1:	Niveau de référence: Cible: État d'avancement:
Indicateur 2:	Niveau de référence: Cible: État d'avancement:
Indicateur 3:	Niveau de référence: Cible: État d'avancement:

État d'avancement des produits

Liste des principaux produits accomplis durant la période considérée (1 000 lettres maximum). Les produits découlent directement de la mise en œuvre du projet.

État d'avancement du résultat

Décrire l'état d'avancement du résultat durant la période considérée. Cette analyse doit découler des de l'état d'avancement de résultats et des produits accomplis indiqués ci-dessus. Le résultat contribue-t-il de manière évidente à la consolidation de la paix et à la gestion des moteurs du conflit? La théorie de changement dans le document de projet, est-elle toujours valable pour ce résultat? (3 000 lettres maximum)?

Justifications en cas de faibles résultats et mesures d'ajustement

Le cas échéant, veuillez indiquer les principales raisons d'un retard de mise en œuvre ou d'éventuels défis ou impasses. Ceux-ci figuraient-ils dans la matrice des risques? Comment sont-ils gérés et quelles mesures d'ajustement peuvent être envisagées (1 500 lettres maximum)?

1.2 Évaluation des données, risques, effets catalytiques, et de la question de la parité entre les sexes dans le cadre du projet durant la période considérée

<p><u>Données factuelles:</u> Quelles sont les données factuelles/ les preuves concrètes appuyant ce rapport et l'état d'avancement du projet? Des processus de consultation ou de validation concernant ce rapport ont-ils eu lieu? (1 000 lettres maximum)</p>	<p>Le renforcement et l'extension de la couverture géographique de la CNIDH ainsi que la mise sur en place et le déploiement sur l'ensemble du territoire burundais du Réseau des observateurs nationaux des droits de l'homme contribue à améliorer les activités de collecte des informations relatives au droits de l'homme, la qualité des rapports et du plaidoyer auprès des autorités sur la situation des droits de l'homme. Les Observateurs produisent régulièrement des rapports sur la situation des droits de l'homme de bonne qualité. Le Réseau a adopté son rapport qui couvre la période mai à septembre 2015. Rapport comportant des recommandations sera porté à la connaissance des autorités nationales. Ces rapports sont examinés par le comité de pilotage du Réseau composé par 10 OSC, la CNIDH, l'OHCDH-B et le consultant international. Le comité de pilotage du Réseau se réunit sur une base mensuelle et en cas de nécessité.</p>
<p><u>Financement des déficits budgétaires:</u> Le projet a-t-il permis de combler les déficits budgétaires cruciaux liés au processus de consolidation de la paix dans le pays? Décrire brièvement. (1 500 lettres maximum)</p>	<p>L'apport budgétaire permet d'appuyer les efforts du Gouvernement dans la rédaction des rapports destinés aux organes de traités et de suivi des recommandations. Le Gouvernement accusait un retard dans la soumission des rapports faute de mécanisme spécifique et de fonctionnaires bien formés. Le seul budget alloué par le Gouvernement pour le financement des activités de la CNIDH n'aurait pas été suffisant pour renforcer les capacités de son personnel et pour l'ouverture d'une nouvelle antenne provinciale ainsi que le recrutement de plusieurs points focaux déployés dans les provinces dépourvues d'antennes. Les organisations de la société civile disposent de ressources très limitées, voire aléatoires, surtout dans la période actuelle marquée par des tensions sociopolitiques. L'appui budgétaire relatif à la mise en place et le renforcement des capacités du Réseau vient ainsi combler cette lacune et permettre à plusieurs OSC de poursuivre leurs activités sur le terrain.</p>
<p><u>Effets catalytiques:</u> Le projet a-t-il produit des effets catalytiques, soit en générant des engagements de fonds supplémentaires soit en créant directement des conditions propices à débloquer ou accélérer un processus de paix? Décrire brièvement. (1 500 lettres maximum)</p>	<p>Les activités déjà réalisées ou en cours de réalisation du Projet créent des conditions propices à favoriser et à renforcer le processus de paix. Le renforcement des capacités et l'extension de la couverture géographique de la CNIDH est une condition clé de sauvegarde des droits de l'homme. Il en est de même pour les activités de monitoring, de rapportage et de plaidoyer conduites sur l'ensemble du territoire par le Réseau national des observateurs des droits de l'homme. Le positionnement du</p>

	<p>Réseau suite à la déstructuration du tissu associatif consécutive au départ en exil de la plupart des dirigeants et la suspension des principales organisations des droits de l'homme contribue à combler le vide ainsi créé et de traiter les violations des droits de l'homme. Enfin, la responsabilité de l'Etat dans le domaine de la protection et la promotion des droits de l'homme se trouve renforcée par la mise en place du comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités et du suivi des recommandations de ces derniers.</p>
<p><u>Gestion de risques/innovation</u>: Le projet a-t-il soutenu des activités innovatrices ou risquées dans le cadre d'une consolidation de la paix? Quelles étaient ces activités et quel a été le résultat obtenu? (1 500 lettres maximum)</p>	<p>Le contexte sociopolitique du Burundi marqué par la persistance de tensions, y compris des affrontements armés constitue un risque pour la sécurité des Observateurs du Réseau sur le terrain. Ce risque est accentué par le fait que le Gouvernement au départ s'était opposé à la mise en place du Réseau. Ces préoccupations d'ordre sécuritaire sont régulièrement adressées au Comité de pilotage du Projet qui fait ensuite le plaidoyer auprès des autorités nationales. Des Observateurs continuent toutefois d'être l'objet de menaces et d'intimidations. Cette situation justifie davantage l'intensification du plaidoyer en faveur de l'adoption d'un cadre légal de protection des défenseurs des droits de l'homme (cette activité est au nombre des activités prévues par le Projet).</p>
<p><u>Note d'évaluation sur la parité entre les sexes</u>: La note d'évaluation sur la parité entre les sexes attribuée au début du projet est-elle toujours valable? Le problème de la parité entre les sexes a-t-il été pris en compte d'une quelconque manière dans la mise en œuvre du projet? Expliquer brièvement. (1 500 lettres maximum)</p>	<p>La note d'évaluation sur la parité entre les sexes est toujours valable. La dimension du genre est intégrée dans la mise en œuvre des activités au bénéfice des partenaires, notamment dans les activités de renforcement des capacités et dans la sélection des Observateurs nationaux des droits de l'homme. Des efforts de plaidoyer auprès des partenaires bénéficiaires continuent d'être déployés dans cette perspective du genre. Certes, la composition du Réseau reflète un déséquilibre au préjudice des femmes (7 femmes sur 52 hommes), toutefois cet écart aurait été plus important sans le plaidoyer intensif auprès des organisations d'origine et des femmes elles-mêmes pour briser les préjugés et conceptions culturelles néfastes.</p>

1.3 ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR INDICATEUR : Utiliser le **Cadre de résultats du projet** (du document de projet approuvé) pour indiquer dans le tableau ci-dessous l'état d'avancement et les dernières évolutions concernant les indicateurs clefs de performance à la fois pour les résultats et les produits. Dans les cas où des données quantitatives ne sont pas disponibles, donner une explication qualitative dans le tableau ci-dessus. (250 lettres max.)

	Indicateur de performance	Indicateur de départ	Indicateur cible de fin de projet	État d'avancement de l'indicateur actuel	Raisons du changement / délai (le cas échéant)	Indicateur cible rectifié (le cas échéant)
Résultat 1 Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits humains sont renforcées sur l'ensemble du territoire	Indicateur 1.1 La CNIDH dispose des procédures de travail harmonisées et documente les violations des droits de l'homme de manière uniforme	La CNIDH n'a pas de procédures de travail standardisées	La CNIDH documente et enquête sur les violations des droits de l'homme en respectant les standards internationaux	Une formation du nouveau personnel de la CNIDH a été réalisée les 15 et 16 octobre 2015. Une deuxième séance de formation est prévue au cours du mois de janvier 2016.		
	Indicateur 1.2					
Produit 1.1 la couverture géographique de la CNIDH sur tout le territoire national est assurée	Indicateur 1.1.1 Nombre d'Antennes régionales fonctionnelles	- 3 Antennes provinciales en cours d'installation - Taux de 36,4% des cas traités et clôturés par la CNIDH et les instances	- Une nouvelle Antenne régionale mise en place et fonctionnelle - Taux de 60% des cas traités et clôturés par la CNIDH et les	Les 3 Antennes provinciales (Ngozi, Gitega et Makamba) sont installées et actives.		

		habilitées	instances habilitées			
	Indicateur 1.1.2 Nombre de points focaux mis en place et actifs	14 provinces sans Antennes ni points focaux	13 points focaux mis en place dans les provinces sans Antennes	Les 13 points focaux et le chef de l'Antenne Ouest ont été recrutés et sont actifs		
Produit 1.2 Les capacités techniques de la CNIDH sont renforcées	Indicateur 1.2.1 Nombre de personnes formées	Un personnel partiellement formé et du personnel nouvellement recruté pas encore formé	30 personnes formées a l'observation, rapportage et techniques d'investigation	Les nouveaux commissaires y compris le nouveau président et la vice-présidente ont bénéficié d'une première session de formation de 2 journées. La deuxième session a été reportée à la demande de la CNIDH à 2016 en raison de ses missions de terrain.		
	Indicateur 1.2.2					
Produit 1.3 La population et les institutions sont informées du	Indicateur 1.3.1 Nombre de provinces ou des séances de sensibilisation sur la CNIDH et son rôle et son	10 provinces n'ont pas été concernées par les séances de sensibilisation avec l'approche régionale	10 séances de sensibilisation organisées dans les 10 provinces non concernées directement	Le programme de sensibilisation est en cours de finalisation.		

mandat de la CNIDH et orientées vers des services alternatifs en cas de besoin	mandat sont organisées (et qui n'avaient pas encore été touchées par des séances antérieures)					
	Indicateur 1.3.2					
Résultat 2 La redevabilité de l'Etat pour la protection des DH est renforcée à travers un meilleur rapportage et un meilleur suivi des observations des organes de traités relatifs aux DH	Indicateur 2.1 Les délais de production des rapports de qualité destinés aux mécanismes internationaux	Retard dans la production des rapports destinés aux mécanismes internationaux	Des rapports de qualité sont produits dans le respect des délais impartis	Suite à la mise en place du comité permanent, les activités d'élaboration des rapports se dérouleront en 2016.		
	Indicateur 2.2 Nombre de personnes en charge de la rédaction des rapports formés et en possession du manuel	Les formations sont données à des personnes qui sont désignées temporairement et qui peuvent partir à tout moment	-25 personnes membres du comité permanent sont formées dont des membres titulaires et d'autres des suppléants - 68 représentants des CDFC formés à la collecte des données - Elaboration d'un manuel à	La série de formations a été reportée en 2016 en raison du retard accusé dans la mise en place du comité de rédaction des rapports et de la non disponibilité des fonctionnaires relativement au contexte de tensions sociopolitiques.		

			destination des membres du comité			
Produit 2.1 Un comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités et de mise en oeuvre des recommandations de ces derniers est établi et fonctionnel	Indicateur 2.1.1 Niveau de mise en oeuvre des recommandations des organes des traités et de l'EPU	Un mécanisme ad hoc de rédaction des rapports destinés aux organes de traités	Un comité permanent est mis en place au niveau national pour le suivi des recommandations des mécanismes internationaux y compris celles du processus de l'EPU	Le comité permanent de rédaction des rapports liés aux organes de traités mis en place et a tenu sa première réunion d'information et de sensibilisation le 20 novembre 2015. Un plan d'action est en cours		
	Indicateur 2.1.2 Nombre de rapports de qualité transmis aux organes compétents dans les délais	Absence de régularité dans la transmission des rapports de suivi des recommandations issues des organes de traités	Nombre de rapports de qualité destinés aux mécanismes internationaux y compris celles du processus de l'EPU			
Produit 2.2 Les capacités des agents du Ministère chargés de la rédaction des rapports sont	Indicateur 2.2.1 Nombre de personnes en charge de la rédaction des rapports formés et en possession du manuel	Les formations sont données à des personnes qui sont désignées temporairement et qui peuvent partir à tout moment	- 25 personnes membres du comité permanent seront formées dont des membres titulaires et d'autres des suppléants - 68 représentants	Les 23 membres du comité permanent (interministériel) de rédaction des rapports ainsi que 36 représentants des CDFC ont participé à la réunion en date du		

renforcées			des CDFC formés à la collecte des données - Elaboration d'un manuel à destination des membres du comité	20 novembre 2015 à Bujumbura		
	Indicateur 2.2.2					
Produit 2.3 Des réunions de consultation (Etat, société civile) pour la rédaction des rapports et la mise en oeuvre des recommandations de ces derniers sont tenues régulièrement	Indicateur 2.3.1 Nombre de séances de consultation et de mise en oeuvre des recommandations tenues	Inexistence d'un cadre formel d'échange sur les rapports de mise en oeuvre des recommandations	8 séances de consultation systématique entre acteurs étatiques et non étatiques sur la rédaction	La réunion d'information du comité permanent à rassemblé les autorités étatiques et les OSC		
	Indicateur 2.3.2					
Résultat 3 Les DDH disposent des capacités	Indicateur 3.1 Les DDH travaillent dans un environnement	-Absence de cadre légal de protection des DDH -rapports tendus	-Les DDH produisent des rapports de qualité -Un cadre de	L'avant-projet de la loi sur la protection des DDH est en cours d'examen et de		

techniques et d'un environnement propice à l'exercice de leurs fonctions	propice et leur rôle dans la promotion et la protection des droits de l'homme est reconnu	entre les pouvoirs publics et les DDH	protection des DDH est adopté	finalisation		
	Indicateur 3.2					
Produit 3.1 Les capacités des DDH à l'observation, le rapportage, le plaidoyer et la saisine des mécanismes internationaux sont renforcées	Indicateur 3.1.1 Nombre d'observateurs des droits de l'homme de la société civile formés	Niveau de connaissance de divers intervenants pas harmonisé (terminologie et standards des DH)	34 observateurs des DH formés (2 X 17 par province)	59 observateurs des DH ont bénéficié de 5 séances de formation depuis le mois d'avril 2015		
	Indicateur 3.1.2 Nombre de rapports de qualité produits par les DDH	Niveau de qualité bas des rapports	Production de rapports hebdomadaires et mensuels pendant toute la durée du Projet	Plusieurs rapports hebdomadaires et mensuels ont été régulièrement soumis et adoptés		
Produit 3.2 Un cadre légal de protection des DDH est adopté et promulgué	Indicateur 3.2.1 Existence d'un cadre légal de protection des DDH prenant en compte les contributions des DDH	Inexistence d'un cadre légal de protection des DDH	Statut des Défenseurs des DH adopté	L'avant-projet de la loi sur la protection des DDH est en cours d'examen et de finalisation		

	Indicateur 3.2.2					
Produit 3.3 Les différentes composantes de la société sont informées sur le rôle des DDH et le besoin de les protéger	Indicateur 3.3.1 Nombre de fois que les spots sur le rôle des DDH et le besoin de les protéger ont été diffusés à la radio et à la télévision	Manque de compréhension des différents interlocuteurs du rôle et de la vulnérabilité des DDH	Le spot a été diffusé 24 fois à la radio et 24 fois à la télévision	Les médias privés sont détruits et n'émettent plus. Seules les médias d'états sont restés actifs	Plusieurs publications sur les DH ont été élaborées et seront largement disseminées.	
	Indicateur 3.3.2					
Résultat 4	Indicateur 4.1					
	Indicateur 4.2					
Produit 4.1	Indicateur 4.1.1					
	Indicateur 4.1.2					
Produit 4.2	Indicateur 4.2.1					
	Indicateur 4.2.2					
Produit 4.3	Indicateur 4.3.1					
	Indicateur 4.3.2					

PART 2: ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET EXEMPLE D'ASPECT DU PROJET RÉUSSI

2.1 Enseignements tirés

Indiquer un minimum de trois enseignements clés tirés de la mise en œuvre du projet. Ceux-ci peuvent inclure des enseignements sur les thèmes liés directement au projet, à son processus de mise en œuvre ou encore à sa gestion.

Enseignement 1 (1 000 lettres maximum)	Le fonctionnement efficient du comité inter-ministeriel pour la rédaction des rapports nécessite de budgétiser l'acquisition de 5 ordinateurs et de deux imprimantes qui seront exclusivement dévolues au secrétariat du comité.
Enseignement 2 (1 000 lettres maximum)	
Enseignement 3 (1 000 lettres maximum)	
Enseignement 4 (1 000 lettres maximum)	
Enseignement 5 (1 000 lettres maximum)	

2.2 Exemple d'aspect de projet réussi (OPTIONNEL)

Donner un exemple d'aspect de ce projet réussi pouvant figurer sur le site Internet de PBSO et dans la Newsletter ainsi que dans le Rapport Annuel sur la performance du Fonds. Veuillez indiquer, s'il vous plait, les éléments et chiffres clés ainsi que les citations (3 000 lettres maximum).

N/A

PART 3 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES ET DES PROCESSUS DE GESTION

3.1 Commentaires sur l'état général des allocations budgétaires

Veuillez indiquer si les dépenses liées au projet sont en phase, en retard, ou en décalage avec les allocations budgétaires initialement prévues: en décalage

Si les dépenses sont en retard ou en décalage, veuillez expliquer brièvement (500 lettres maximum).

Deux lettres d'accords (LOA) ont été conclus, l'un entre le PNUD et l'association "Ligue burundaise des droits de l'homme Iteka" pour le transfert des fonds relatifs au paiement des honoraires et frais de communication des Observateurs du Réseau, et ce transfert se réalise par tranches. L'autre accord entre le PNUD et la CNIDH concerne le transfert des fonds relatifs au paiement des salaires des 13 points focaux, du chef de l'antenne Ouest ainsi que les équipements liés à son ouverture.

Veuillez donner des progrès sur l'utilisation des fonds par résultat et produit.⁵

⁵ Veuillez noter que les informations financières sont préliminaires, en attendant la soumission du rapport financier annuel à l'Agent Administratif.

Numéro du produit	Titre du produit	Agence ONU récipiendaire	Budget approuvé	Budget dépensé	Commentaires sur l'état de dépense
Résultat 1: Les capacités de la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits humains sont renforcées sur l'ensemble du territoire					
Produit 1.1	La couverture géographique de la CNIDH sur tout le territoire national est assurée	OHCDH-B	761,396	137,560	Les dépenses comprennent les salaires et les équipements de bureau
Produit 1.2	Les capacités techniques de la CNIDH sont renforcées	OHCDH-B	66,708	2,653	Les dépenses sont très faible parce qu'il nous faut continuer à convaincre le président de la CNIDH sur la nécessité des activités de renforcement des capacités du personnel de son institution. La CNIDH est très peu disponible en raison du contexte marqué par de nombreuses violations des DH.
Produit 1.3	La population et les institutions sont informées du mandat de la CNIDH et orientées vers des services alternatifs en cas de besoin	OHCDH-B	95,885	3,674	Cette dépense correspond à la couverture des frais de 2 émissions radio et télé ainsi qu'à l'organisation d'une conférence-débat sur le mandat de la CNIDH. Cette dépense sera décompté du budget alloué en 2016 par le PNUD

Résultat 2: La redevabilité de l'Etat pour la protection des DH est renforcé à travers un meilleur reporting et un meilleur suivi des observations des organes de traités relatifs aux DH					
Produit 2.1	Un comité permanent de rédaction des rapports destinés aux organes de traités et de mise en oeuvre des recommandations de ces derniers est établi et fonctionnel	OHCDH-B	18,605	4,577	Le comité de rédaction a tenu sa première réunion d'information et de sensibilisation. Un plan d'action comprenant les formations destinées aux membres du comité et des agents des CDFC est en cours de finalisation.
Produit 2.2	Les capacités des fonctionnaires en charge de la rédaction des rapports sont renforcées	OHCDH-B	19,029	N/A	
Produit 2.3	Des réunions de consultation (Etat, société civile) pour la rédaction des rapports et la mise en oeuvre des recommandations des organes de traité sont tenues régulièrement.	OHCDH-B	6814	N/A	
Résultat 3: Les DDH disposent des capacités techniques et d'un environnement propice à l'exercice de leur fonction					
Produit 3.1	Les capacités des DDH à l'observation, le reporting, le plaidoyer et la saisine des mécanismes internationaux sont renforcées.	OHCDH-B	488,354	260,618	Le budget dépensé (comprend les honoraires et les frais de communication et de déplacement, et les équipements informatiques) est en 2 tranches

					conformément a l'accord de subvention (LOA) conclu entre le PNUD et l'association des DH, la Ligue Iteka
Produit 3.2	Un cadre de protection des DDH est adopté et promulgué	OHCDH-B	2,848	N/A	
Produit 3.3	Les différentes composantes de la société sont informées sur le rôle des DDH et le besoin de les protéger	OHCDH-B	25,363	25,363	Les dépenses de La campagne médiatique de sensibilisation sur le rôle des DDH et le besoin de les protéger, ont été réaffectées à l'élaboration et la diffusion de publications sur les DH à destination des OSC, des autorités locales et nationales, aux médias, aux agences partenaires du système des Nations Unies ainsi qu'à la population. Ce en raison de la destruction et la fermeture des medias privés.
Résultat 4:					
Produit 4.1					
Produit 4.2					
Produit 4.3					
Totale:			2 000 000 US\$(inclus frais Staff,	434,445 US\$	

			gestion& S-E)		
--	--	--	---------------	--	--

3.2 Commentaires sur les processus de gestion et de mise en œuvre

Veillez commenter sur les processus de gestion et de mise en œuvre du projet, telle que l'efficacité des partenariats de mise en œuvre, la coordination/cohérence avec d'autres projets, toute coopération Sud-Sud, les modalités d'appui, les quelconques activités de capacitation, l'utilisation de systèmes de pays partenaires le cas échéant, le soutien du Secrétariat du PBF et la supervision du Comité conjoint de pilotage (pour PRF seulement). Veillez également mentionner les changements éventuels apportés au projet (quel type et quand), ou si des changements sont envisagés pour le future proche (2 000 lettres maximum):

Le secrétariat de la coprésidence gouvernementale du comité de pilotage du Projet ne fonctionne pas avec efficacité dans la gestion du Projet. Le Projet n'a pas prévu un budget pour son fonctionnement. Il importe de prévoir une allocation budgétaire de façon à lui permettre un fonctionnement efficace. Les blocages du Gouvernement et d'une partie des organisations de la société civile dans la mise en place du Réseau national des observateurs des droits de l'homme ont été levés suite à l'implication et à l'intervention de la coprésidence du comité de pilotage du Projet. Les tensions encore actuelles pourraient créer d'autres difficultés dans la mise en oeuvre du Projet. L'on pourrait à cet égard citer les dernières mesures gouvernementales qui ont suspendues les activités de plusieurs OSC parmi lesquelles figurent des OSC membres du comité de pilotage du Réseau et d'autres ayant des membres au sein du Réseau. La lenteur des procédures et de la prise de décision au niveau administratif ainsi que la persistance des tensions sociopolitiques entravent la mise en oeuvre des activités, notamment avec les partenaires institutionnels étatiques.